

ARRETE N°23-ST-166

ARRETE MUNICIPAL

de circulation LES PETITS DOUETS

LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

VU la demande faite par SMPT domiciliée Rue des Brégeons – 35400 SAINT-MALO ;

Considérant, qu'en raison de travaux de branchement électrique au lieu-dit Les Petits Douets ; il y a lieu de permettre les travaux et de réglementer la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1: Du lundi 29 janvier 2024, et pour une période de 90 jours calendaires, la circulation s'effectuera via un alterné par dispositif de feux alternés lors des travaux.

Le stationnement et les piétons sont interdits au droit des travaux.

- ARTICLE 2 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

 La signalisation de protection du chantier sera à la charge et sous la responsabilité de SMPT ou de son maître d'ouvrage.
- ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

 L'arrêt et le stationnement de tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et des services publics en mission sont interdits et déclarés gênant pendant les dates mentionnées ci-dessus.

Tout véhicule en infraction à l'arrêt et au stationnement, édicté dans cet arrêté, est passible d'une contravention conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que d'une mise en fourrière par l'entreprise contractante de délégation de service public en la matière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint-Méloir des Ondes.

- ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ARTICLE 6 : M.M. le Maire de la commune de Saint-Méloir des Ondes, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

SMPT (Saint-Malo)

Gendarmerie (Cancale)

Caserne de pompiers (Cancale)

Saint Malo Agglomération (Cancale)

Agence Technique Départementale (La Gouesnière)

A Saint-Méloir des Ondes, le 13 décembre 2023

Le Maire, Dominique de LA PORTBARRÉ



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 **Cerfa** N° 14024*01

802478711

Gestionnaires des réseaux routiers

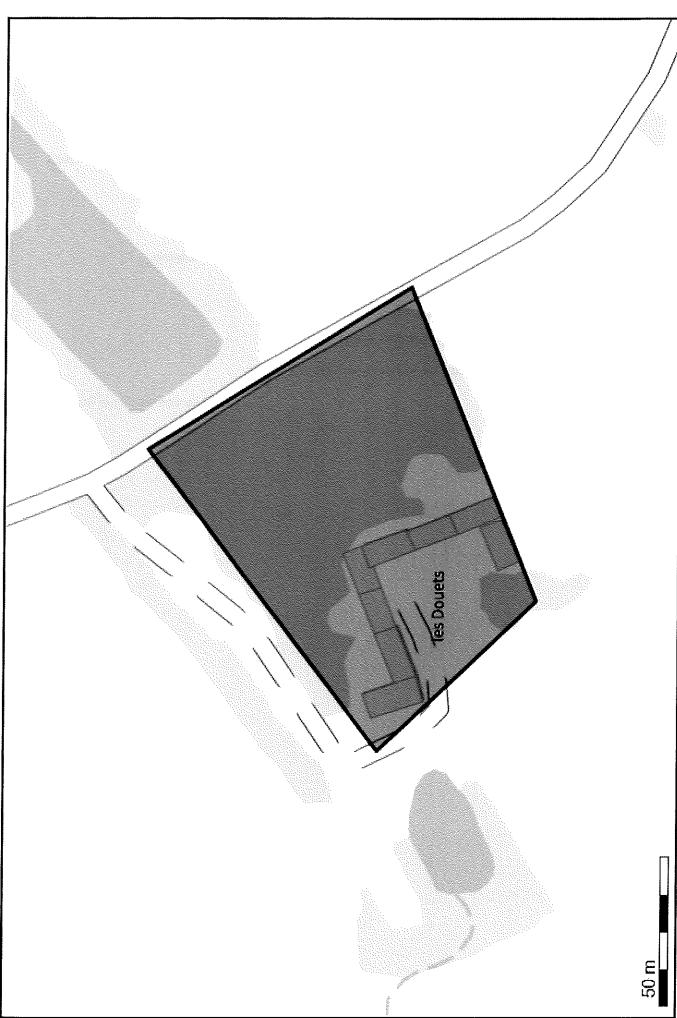
Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise					
Nom: SANCHEZ Prénom: Morgane					
Dénomination : SMPT Représenté par :					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parc d'Activités des Mottais Rue des Brégeons - CS 21808					
Code postal 3 5 4 1 8 Localité : ST MALO Pays : France					
Téléphone 0, 2, 9, 9, 2, 1, 0, 3, 1, 4, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : morgane.sanchez@smpt.bzh					
Si le bénéficiaire est différent du demandeur					
Nom:					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :					
Code postal ————Localité :					
Téléphone — — — — — Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : — — — Courriel :					
Localisation du site concerné par la demande					
Voie concernée : Autoroute n°					
Nature et date des travaux					
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Branchement électrique					
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :					
Date prévue de début des travaux : 2,9,0,1,2,0,2,4, Durée des travaux (en jours calendaires) :9_0					
Réglementation souhaitée					
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :90_ Date de début de réglementation290124_ Restriction sur section courante Restriction sur bretelles					
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)					

⁽⁶⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :					
Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers		véhicules légers		véhicules légers 🔲	
poids lourds		poids lourds		poids lourds	
Vitesse limitée à : Lulu k	.m/h				
ltinéraire de déviation (à préci	ser par sens) :				

Autres prescriptions :			1		
Piétions déviés sur le trottoir d'en face					
La pose, le maintien ou le r	etrait de la cianalicati	on enácifique au ch	antier cont offectuée	nar:	
			ander som encolues	l/m·	
Le demandeur X	Une entreprise spécia		ma .		
Nom : Prénom : Représenté par :					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :					
Code postal	Locafité :		Pays :		
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :					
Courriel :		·	, , ,	,	
Pièces jointes à la demand	e				
		dossier, la demand	e d'arrêté est accompa	agnée d'un dossier comprenant :	
Une notice détaillée avec	notamment l'évaluation	n de la gêne occasio	nnée au usagers		
Plan de situation 1/10 ou		an des travaux 1/20		Schéma de signalisation	
)	0 00 17 000	Solicina de signansation	
Itinéraire de déviation 1/2	000 ou 1/5 000eme				
J'atteste de l'exactitude des informations fournies					
_{Fait à :} ST MALO			le·	1 3 1 2 2 0 2 3	
	Prénom : Mor	rgane			
********	I TOHOHT ASSESS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Anna Qualito Camananan		

Sogelink



(48.622985 -1.934870);(48.622515 -1.934185);(48.622891 -1.932756);(48.623675 -1.933495);(48.622985 -1.934870);



Le 13/12/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- APS-LEMARIE.pdf : https://dl.sogelink.fr/?OcrZ5Btd
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?EXxbRscO

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

